

Montréal, le 31 janvier 2024

## **PAR COURRIEL**

**OBJET:** Votre demande de communication de documents

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande, reçue en date du 12 janvier 2024, pour obtenir copie des documents relatant le nombre d'employés qui ont été congédiés, ces cinq dernières années, pour avoir enfreint le code d'éthique (pour des raisons éthiques) ainsi que pour vol, avec le détail de ces motifs.

Après vérification, nous ne pouvons donner suite à votre demande puisqu'aucun document ne contient les informations demandées. En effet, il n'existe pas de document qui compile ces informations et Héma-Québec n'est pas tenu de les compiler conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En terminant, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Original signé

Isabelle Robitaille, Directrice du secrétariat général et des affaires juridiques, pour :

## Sébastien Gignac

Vice-président, secrétariat général, risques et audits Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Héma-Québec

Tél.: (514) 832-5000, poste 5357

Courriel: responsable.acces@hema-quebec.qc.ca